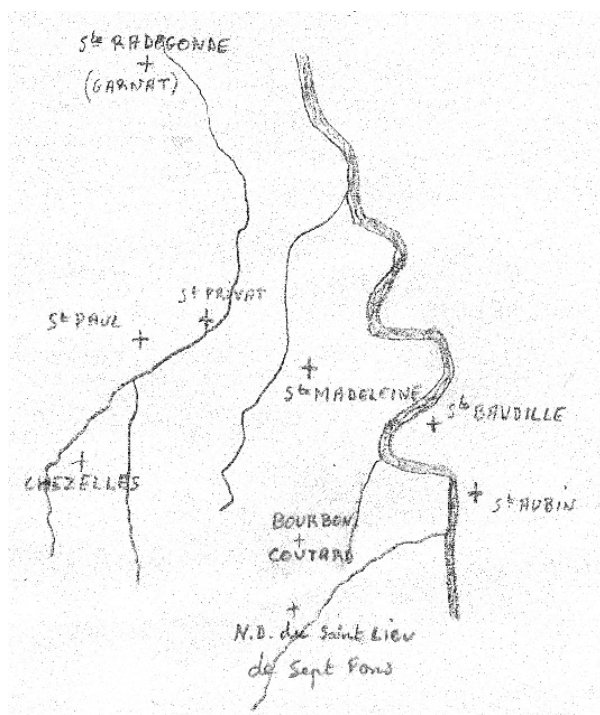


Les dîmes

La religion a une part importante dans la vie quotidienne. Les propriétaires n'hésitent pas à faire de grosses donations de terres pour, par exemple, être inhumés au sein du monastère (ce fut le cas, par exemple, lors de la donation des terres de la Bessaie par le seigneur du Deffens).

Au XV^{ème} siècle, on peut compter plusieurs chapelles sur la commune, chacune financée par une dîme :

- chapelle de Chézelles.
- chapelle de Mons (dédiée à Saint Paul).
- chapelle Sainte Madeleine (près du Meuble, peut-être vers la Boëze) : cette chapelle dépend du prieuré d'Amanzé et elle est desservie par les religieux de Sept Fons.
- chapelle Saint Baudeville : construite au départ sur la rive droite de la Loire et située bientôt sur la rive gauche, elle appartient au prieuré Saint Nazaire de Bourbon-Lancy.
- chapelle Saint Pierre à la Voute.



Eglises et chapelles au XII^{ème} siècle, source Histoire du canton de Chevagnes de Mlle Litaudon

Chacun doit payer une dîme ou plutôt des dîmes s'élevant à environ 1/10^{ème} du produit de la terre (en nature principalement).

Les dîmes, prélevées sur les récoltes et perçues par les seigneurs et le clergé, servent à financer les chapelles élevées à leurs frais. Par exemple, le seigneur de Chézelles perçoit une dîme pour entretenir la chapelle basée en ce lieu-dit.

Ces produits de toutes sortes (blé, seigle, orge, fèves, avoine, millet, raves, ...) sont stockés dans des bâtiments spéciaux comme la grange des Mathés, dont le bâtiment existe encore aujourd'hui, destinée à la dîme des Grangers.

- **dîme de Saint Baudille (ou dîme des Charlets)**: divisée entre Saint Nazaire de Bourbon et Sept Fons.
- **dîme de Pielles**: divisée entre Sept Fons, Chézelles, la cure de Beaulon et le moutier de Jaligny.
- **dîme de la Madeleine**: pour la cure de Beaulon, Sept Fons, le prieuré d'Amanzé.
- **dîme des Varennes**: perçue entièrement par Sept Fons.
- **dîme des Grangers et des Arcis**: pour Sept Fons
- **dîme de Mons (ou quart de Mont)**: partagée entre quatre seigneuries.
- **dîme de la Chapelle**: perçue entièrement par le seigneur de Chézelles.
- **dîme de la Crotière**: divisée entre les seigneuries de Chézelles et de Crapelles. Elle s'élève à 11 tinées de vendange, 11 gerbe de blé, seigle, orge, fèves, avoine, 11 coupes de millet et 11 aires de raves.
- **dîme de Chaux** : prélevée dans le secteur des Godillons, destinée à la chapelle Sainte Radegonde de Garnat.



*Grange des Mathés
(Bien entendu seul les murs et la charpente sont d'époque).*

La dîme de Saint Baudille continuera d'être perçue quand la chapelle aura disparu (bien qu'il n'y ait plus ni service, ni entretien à financer).